



Très large soutien des créanciers financiers en faveur du plan proposé visant au renforcement du bilan du Groupe

Paris, le 21 décembre 2016

EMOVA GROUP (FR0010554113 – ALMFL) informe que, suite à l'annonce du 23 novembre dernier, le Comité des créanciers financiers et l'Assemblée des obligataires, réunis respectivement les 8 et 20 décembre 2016 dans le cadre de la procédure de sauvegarde financière accélérée de la Société ouverte le 22 novembre 2016 par le Tribunal de commerce de Paris, ont largement soutenu le projet de plan qui leur a été présenté.

- Les membres du Comité des créanciers financiers (représentant à date une créance totale de 4,06M€) ont unanimement approuvé le projet de plan avec, pour plus des trois quarts d'entre eux, un choix pour l'apurement de leur créance résiduelle selon les mêmes modalités que celles fixées dans le plan de sauvegarde du 3 mai 2012 résolu le 22 novembre dernier.
- L'Assemblée des obligataires (représentant à date une créance totale de 8,81M€) a quant à elle approuvé le projet de plan à 97,82 % des voix exprimées, représentant 22,62 % du montant total de la dette obligataire de la Société. Pour rappel, le projet de plan prévoit la possibilité d'incorporation au capital de la Société de la totalité de la créance obligataire assortie d'une soulte contre abandon du surplus.

Il est précisé que la Société, souhaitant améliorer l'offre faite à ses créanciers financiers, a décidé, dans un addendum en date du 20 décembre 2016 au projet de plan, si celui-ci venait à être arrêté par le Tribunal de commerce de Paris en janvier 2017, d'assortir d'un bon de souscription d'action (BSA) chaque action nouvelle émise en exécution du plan. Deux BSA permettraient de souscrire une action nouvelle de la Société, pour un prix de 0,46€ (soit 0,23€ par BSA), entre le 3 septembre 2018 et le 4 septembre 2020. Les BSA seraient par ailleurs admis aux négociations sur Alternext dans un délai de six mois à compter du jour du règlement-livraison des actions à bon de souscription d'action.

Les actionnaires d'Emova Group se réuniront le 6 janvier 2017¹ à 10h au 31 avenue Pierre 1^{er} de Serbie, 75016 Paris (cabinet Orrick Rambaud Martel) afin de consentir au Directoire d'Emova Group, conformément aux dispositions de l'article L. 626-3 du Code de commerce, une délégation de compétence à l'effet d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, les valeurs mobilières nécessaires à l'exécution du plan.

La décision du Tribunal de Commerce sur l'issue de la procédure en cours est attendue au plus tard le 22 janvier 2017.

En cas de décision positive, cette opération conduira à un renforcement important des fonds propres et à une diminution significative de la dette. Emova Group sera ainsi solidement armée pour accélérer

¹ Il convenait bien de lire 6 janvier 2017 dans le communiqué de presse du 23 novembre 2016, et non 6 janvier 2016.

emova

G R O U P



son ambitieux plan de développement au travers de ses marques Monceau Fleurs, Happy, Rapid'Flore et Au Nom de la Rose.

A propos d'EMOVA GROUP

Créé en 1965, EMOVA Group coté sur Alternext (FR0010554113 – ALMFL) est le leader européen de la vente de fleurs et végétaux au détail, grâce à ses trois réseaux de franchises complémentaires Monceau, Happy et Rapid'Flore. <http://emova-group.com/>

Contacts

Relations Investisseurs

EMOVA Group

Laurent Pfeiffer

Tel. : 01 80 00 20 11

l.pfeiffer@emova-group.com

Relations Presse

Steele&Holt

Daphné Claude/Servane Taslé

Tel. : 06 66 58 81 92/ 06 66 58 84 28

daphne@steeleandholt.com / servane@steeleandholt.com